
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET N° 2023 – 105 DU 29 MARS 2023

portant nomination des membres et du président au sein du Conseil d'administration de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2019-418 du 25 septembre 2019 portant approbation des statuts de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels ;
- vu** le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 avril 2023

DÉCRETE

Article premier

Sont nommées, membres du Conseil d'administration de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO**, représentant de la Présidence de la République ;
- madame **Awaou BACO**, représentante du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Nabil ABDOULAYE**, représentant du Ministère des Infrastructures et des Transports.



Article 2

monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans à compter de leur installation.

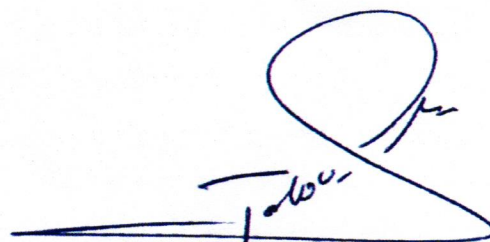
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2019-419 du 25 septembre 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence pour la Gestion de la Logistique des Officiels ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

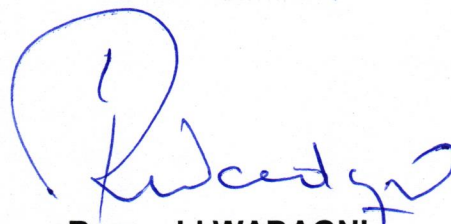
Fait à Cotonou, le 29 mars 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 3 ; JORB : 1.